

14ème législature

Question N° : 93009	De M. Jean-Pierre Giran (Les Républicains - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >illettrisme	Analyse > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 09/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la lutte contre l'illettrisme en France. En effet, aujourd'hui, ce sont 2 500 000 personnes, soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans, qui ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonomes dans des situations simples de leur vie quotidienne, après avoir pourtant été scolarisées. La baisse de l'illettrisme en France de 20 % en huit ans doit être poursuivie. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui expliquer les efforts nouveaux qu'elle entend déployer afin de gagner cette lutte contre l'illettrisme en France.